

Conseil municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 18 décembre 2018, à

18 décembre 2018

18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau, Mélanie Dufresne et Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Ian Langlois, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Alain Laplante, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Madame la conseillère Patricia Poissant est absente.
Monsieur le conseiller Yvan Berthelot est absent.

Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

- - - -

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

2018-12-0958

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant toutefois l'item suivant :

- 17.5 : Adoption du règlement no 1735

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

2018-12-0959

Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal tenues les 27 novembre et 4 décembre 2018

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux des séances extraordinaire tenues les

18 décembre 2018

27 novembre et 4 décembre 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 27 novembre et 4 décembre 2018 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

2018-12-0960

Prolongation de l'entente intermunicipale conclue avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour l'exploitation des réservoirs d'eau potable et l'échantillonnage du réseau d'aqueduc de cette municipalité

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois concernant l'exploitation du réservoir et l'échantillonnage du réseau d'eau potable de cette municipalité vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger cette entente pour une période d'un an, le temps de revoir les différentes dispositions de celle-ci ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

De prolonger, pour une période d'un an, l'entente intermunicipale conclue entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois relativement à l'exploitation du réservoir et l'échantillonnage du réseau d'eau potable de cette municipalité.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et le greffier, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Alain Laplante mentionne qu'il est susceptible d'être en conflit avec le prochain sujet de discussion. Il quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

18 décembre 2018

Le maire suppléant Jean Fontaine préside la séance.

2018-12-0961

Mandat de représentation pour les auditions de la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ 66841

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que l'avocate conseil à la direction générale soit autorisée à contacter un avocat inscrit à la liste des conseillers à l'éthique tenue par la Commission municipale du Québec afin d'obtenir son opinion quant à l'existence ou non d'un conflit d'intérêt que pourrait avoir un membre du conseil municipal qui est le plaignant ayant amené l'ouverture d'une enquête dans le dossier CMQ-66841 et qui vote sur une résolution du conseil municipal ayant pour but de mandater une firme d'avocats pour représenter la Ville et préserver ses intérêts de même que ceux de ses employés et fonctionnaires dans ce dossier.

Que soient reportés à une séance ultérieure le débat et la prise du vote sur l'item 6.2 de l'ordre du jour de la présente séance : « Mandat de représentation pour les auditions de la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ 66841 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FINANCES MUNICIPALES

Monsieur le maire Alain Laplante reprend son siège dans la salle des délibérations et la présidence de la séance.

Monsieur le conseiller Justin Bessette mentionne qu'il est susceptible d'être en conflit avec le prochain sujet de discussion, car un chèque à son nom apparaît sur cette liste. Il s'abstient de prendre part au débat et de voter sur cette question.

2018-12-0962

Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soient par la présente ratifiés les paiements énumérés sur les listes suivantes aux montants indiqués, à savoir :

18 décembre 2018

- Liste no 2018-48 au montant total de :
741 100, 18 \$
- Liste no 2018-49 au montant total de :
3 767 817,86 \$

D'accuser réception de la liste des prélèvements bancaires et virements budgétaires exécutés pour le mois d'octobre et novembre 2018 et annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0963

Appel d'offres - SA-1129-AD-18 - Service professionnels d'auditeurs externes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour les services professionnels d'auditeurs externes ;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la Direction générale ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. », le contrat pour les services professionnels d'auditeurs externes pour les exercices financiers 2018 à 2022 pour la Ville et pour les exercices financiers 2019 à 2022 pour la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission d'appel d'offre SA-1129-AD-18 et en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de contrat, pour un montant global estimé à 490 138,43 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseiller Michel Gendron et Justin Bessette quittent leur siège ainsi que la salle des délibérations.

2018-12-0964

Appel d'offres - SA-1133-AD-18 - Fourniture et livraison de pièces de fonte pour regards et puisards

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et la livraison de pièces de fonte pour regards et puisards ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Emco Corporation » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres (pour le lot 1) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Emco Corporation », le contrat pour la fourniture et la livraison de pièces de fonte pour regards et puisards (pour le lot 1), le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA 1133-AD-18 et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant total global estimé à 83 153,77 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Michel Gendron reprend son siège dans la salle des délibérations.

2018-12-0965

Appropriation aux des surplus affectés 2018

Considérant la liste des surplus affectés déterminés par le conseil municipal et accumulés en date du 30 novembre 2018;

Considérant le fonds réservé des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés;

Considérant les soldes actuels disponibles dans ces surplus et fonds réservé;

Considérant les dépenses réelles à ce jour pouvant affecter les surplus ou fonds réservé :

- 292 963,18\$ pour les événements spéciaux;
- 162 571,42\$ pour le plan de l'agrile du frêne;
- 83 673,67\$ pour les dossiers de revitalisation commerciale;
- 10 123,50 \$ pour les dépenses d'évaluation de passifs contaminés;
- 45 782,18 \$ pour les remboursements des dépenses électorales;
- 5 053,53\$ pour les systèmes de plomberie du secteur St-Jean;

18 décembre 2018

- 8 045,67\$ pour les systèmes de plomberie du secteur Iberville;
- 163 186,51\$ pour le programme Rénovation Québec;
- 13 396,40\$ pour les dépenses du presbytère de L'Acadie;
- 21 435,57\$ pour le réaménagement TI;
- 381 602,69\$ pour les projets TECQ;
- 37 857\$ pour les règlements fermés et remboursement dette.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit autorisée l'utilisation des surplus affectés et fonds réservés suivants afin de couvrir les dépenses réelles 2018 à y être imputé si la situation financière le requiert, à savoir :

- Événements spéciaux loisirs;
- Amélioration du patrimoine naturel dédié à des gestes de nature environnementale;
- Aide à la vitalité commerciale;
- Passifs environnementaux;
- Élections;
- St-Jean;
- Iberville;
- Programme Rénovation Québec;
- Ville (Projets TI, Presbytère de L'Acadie et remboursement dette);
- TECQ 2014-2018;
- Solde disponible de règlements fermés,

Que la trésorière ou son adjointe soient autorisées à procéder aux écritures requises aux fins de la production du rapport financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Justin Bessette reprend son siège dans la salle des délibérations.

2018-12-0966

Appropriation du fonds de roulement pour financer divers projets

CONSIDÉRANT les divers projets inscrits au programme triennal des dépenses en immobilisation ;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces projets seront financés au moyen d'un emprunt au fonds de roulement.

18 décembre 2018

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit autorisé un emprunt d'au plus 3 745 790 \$ au fonds de roulement de la Ville afin de financer les divers projets et acquisitions inscrits à la liste jointe à la présente résolution, cet emprunt étant remboursable en versements annuels, égaux, consécutifs et pour le terme indiqué en regard de chacun des projets apparaissant à cette dite liste. Les remboursements se feront à compter de l'exercice financier suivant l'acquisition ou le début du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0967

Révision de la reconnaissance du Centre de femme du Haut-Richelieu pour fins d'exemption de taxes foncières

CONSIDÉRANT qu'en 2009, le « Centre de femmes du Haut-Richelieu » a obtenu de la Commission municipale du Québec une reconnaissance aux fins de l'exemption de toutes taxes foncières à l'égard de l'immeuble qu'il occupait au 165, rue Roman, à Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT le processus de révision en cours à l'égard de cette reconnaissance;

CONSIDÉRANT que cet organisme n'occupe plus cet immeuble.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'objecte au maintien de la reconnaissance pour fins d'exemption de toutes taxes foncières que l'organisme « Centre de femmes du Haut-Richelieu » détient à l'égard de l'immeuble situé au 165, rue Roman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0968

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes déposées par Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean

CONSIDÉRANT que « Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean » a déposé, le 14 novembre 2018, auprès de la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de toute taxe foncière à l'égard de l'immeuble situé au 215, rue Saint-Paul, à Saint-Jean-sur-Richelieu, dont il est le seul utilisateur;

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT que la Commission municipale doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean est un organisme communautaire de développement social reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne s'objecte pas aux démarches entreprises par l'organisme «Carrefour Jeunesse-Emploi comtés Iberville/St-Jean» à l'effet d'être reconnu aux fins d'une exemption de toute taxe foncière à l'égard de l'immeuble situé au 215, rue Saint-Paul, à Saint-Jean-sur-Richelieu, et occupé par cet organisme.

Que la Commission municipale du Québec soit informée qu'advenant la tenue d'une audience pour rendre une décision dans ce dossier, la Ville ne souhaite pas être représentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2018-12-0969

Embauche temporaire au poste de Greffier de cour au Service du greffe

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Julie Lajeunesse-Brochu au poste de greffière de la cour municipale;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour doter le poste de greffier-adjoint à la cour qu'occupait madame Lajeunesse-Brochu;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisée l'embauche madame Ginette Ricard au poste temporaire de greffier de cour, et ce, pour la période du 7 au 22 janvier 2019.

Que les conditions de travail de madame Ricard soient celles édictées au contrat intervenu entre cette dernière et la Ville et que ce contrat, signé par la directrice du Service des ressources humaines, soit entériné.

18 décembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0970

**Embauche temporaire au poste de conseiller aux transports
au Service des transports**

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la gestion de l'aéroport ainsi que les nombreux projets y découlant ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée l'embauche temporaire de monsieur Michel Larivière au poste de conseiller aux transports au Service des transports.

Que l'horaire de travail de monsieur Larivière soit établi en fonction des besoins du service, pour un maximum de 260 heures réparties entre le 3 janvier et le 20 décembre 2019

Que les conditions de travail de monsieur Larivière soient celles édictées au contrat intervenu entre ce dernier et la Ville et que ce contrat, signé par la directrice du Service des ressources humaines, soit entériné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0971

Modification de l'organigramme du Service du greffe

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme du Service du greffe ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

D'adopter un nouvel organigramme du Service du greffe daté du 4 décembre 2018, tel que montré à l'annexe 1 de la présente résolution.

De prendre acte de la modification suivante à cet organigramme :

- Ajout d'un poste de technicien aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0972

18 décembre 2018

Modification de l'organigramme du Service des finances

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme du Service des finances ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

D'adopter un nouvel organigramme du Service des finances daté du 28 novembre 2018, tel que montré à l'annexe 1 de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes :

- 1 Abolition d'un poste de « Commis magasinier »
(au 1^{er} février 2019)
- 2 Création d'un poste de « Technicien(ne) en approvisionnement »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0973

Affectation supérieure de deux employés du Service de police

CONSIDÉRANT qu'un poste de Commandant – Division protection des citoyens au Service de police est vacant temporairement ;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du nouvel organigramme du Service de police, un poste de commandant – Division protection des citoyens et un poste d'inspecteur – Division enquêtes criminelles sont devenus vacants ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit autorisée l'affectation temporaire de madame Stéphanie Moreau au poste cadre de commandant – Division protection des citoyens au Service de police, et ce, pour la période du 11 novembre 2018 jusqu'à ce que le processus de dotation du poste soit complété.

Que soit également autorisée l'affectation temporaire de monsieur René Beauchemin au poste d'inspecteur – Division enquêtes criminelles au Service de police, et ce, pour la période du 28 novembre 2018 jusqu'à ce que le processus de dotation du poste soit complété.

Que les conditions de travail de ces deux employés soient celles édictées au protocole des conditions de travail des employés cadres police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0974

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du règlement 1725 modifiant le règlement 0440 sur le comité consultatif d'urbanisme, il y a lieu de nommer deux personnes résidentes sur le territoire municipal au sein de ce comité ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que messieurs Luc-André Mercier et Louis Houle soient nommés à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme.

Que l'annexe « I » de la résolution no 2018-01-0004 soit en conséquence modifiée comme suit :

- 3 Dans la section « Comités du conseil municipal », en regard du « Comité consultatif d'urbanisme », insertion des noms suivants dans la colonne « Autres membres nommés par le Conseil municipal » :

- Luc-André Mercier ;
- Louis Houle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0975

Modification des organigrammes du Service des technologies de l'information et du Service des infrastructures et gestion des eaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications aux organigrammes du Service des technologies de l'information et du Service des infrastructures et gestion des eaux ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

D'adopter de nouveaux organigrammes pour le Service des technologies de l'information et pour le Service des infrastructures et gestion des eaux, datés du 28 novembre 2018 et tel que montrés aux annexes « I » et « II » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes :

- 1) Organigramme du Service des technologies de l'information:

18 décembre 2018

- Création de la Division - Centre d'expertise en géomatique ;
 - Création d'un poste de « Chef de division », sous la Division - Centre d'expertise en géomatique ;
 - Création d'un poste de « Technicien(ne) en géomatique », sous la Division - Centre d'expertise en géomatique;
 - Création d'un deuxième poste d' « Analyste d'affaires », sous le « Chef de section » de la section Réalisation des projets TI;
 - Création d'un nouveau poste d' « Architecte de solutions », sous le « Chargé(e) de projets».
- 2) Organigramme du Service des infrastructures et gestion des eaux :
- Abolition des postes « Chef de division – gestion des actifs / géomatique » et « Technicien(ne) géomatique et gestion des actifs »;
 - Création d'un poste de « Chef de section » sous la section Planification et gestion des actifs ;
 - Modification du titre d'emploi du poste de « Technicien(ne) en géomatique et arpentage » pour « Technicien(ne) en gestion des actifs et arpentage »;
 - Modification du titre d'emploi « Ingénieur(e) – Circulation et mobilité active » pour « Chef de section »;
 - Déplacement du poste « Technicien(ne)-dessinateur » pour « Chef de section » de la section de Circulation, mobilité active et utilités publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

2018-12-0976

Soutien financier au processus de fermeture de l'organisme Action Art Actuel

CONSIDÉRANT que la situation financière de l'organisme Action Art Actuel ne permet pas la poursuite de ses activités;

CONSIDÉRANT qu'aucune liquidité n'est disponible dans les coffres de l'organisme pour défrayer les honoraires professionnels du syndic mandaté pour procéder à la liquidation de cet organisme ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

18 décembre 2018

Qu'une somme d'au plus 5 000 \$ plus taxes soit versée à l'organisme Action Art Actuel afin de défrayer les honoraires professionnels du syndic mandaté pour procéder à la liquidation de cet organisme, le tout sur présentation des factures inhérentes aux services rendus par le syndic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

2018-12-0977

Approbation de dépenses – Travaux de pavage sur la rue Principale - ING-753-2018-017

CONSIDÉRANT que monsieur André Fortin, ministre délégué aux transports, confirmait dans une correspondance datée du 15 août 2018, l'octroi d'une subvention au montant de 52 000 \$ pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux réalisés sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont maintenant complètement terminés et qu'il y a lieu d'en approuver les dépenses ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit approuvé le rapport des dépenses relatives aux travaux de réfection de chaussée et de pavage de la rue Principale, le tout tel qu'indiqué à la facture no C00493, de l'entreprise « Construction Techroc inc. » pour un montant total de 55 750,14 \$ plus taxes, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin ci-dessus mentionné et dont la gestion incombe à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0978

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 - Attestation des coûts de travaux – ING-751-2015-002

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale » dans le cadre du

18 décembre 2018

« Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » pour les années 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre datée du 18 juillet 2014 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » pour les années 2014 à 2018, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à respecter les modalités du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale » qui s'applique à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, les dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ) pour les années 2014-2018.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation préliminaire de travaux décrite ci-dessous et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation préliminaire de travaux décrite ci-dessous comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses admissibles jusqu'au 31 décembre 2019;

Projets de priorité 1

18 décembre 2018

- Remplacement du système d’ozonation à l’usine de filtration de la rive ouest (41, rue Richelieu) :

Octobre 2016 à Mars 2018 : 87 183 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 0 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- Remplacement du système UV à la station d’épuration :

Avril 2017 à Mars 2018 : 165 769 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 2 343 369 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 1 377 835 \$

- Mise à niveau du puits d'eau brute :

Avril 2017 à Mars 2018 : 291 323 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 537 298 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 484 957 \$

- Prolongement du collecteur pluvial Loyola (phase 1) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 168 982 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 17 078 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 4 024 060 \$

- Mise en place d'un 2e branchement au réseau de distribution d'eau potable rive ouest :

Avril 2017 à Mars 2018 : 124 279 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 8 869 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- Ouvrage de contrôle et distribution d'eau potable :

Avril 2017 à Mars 2018 : 210 823 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 0 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

Projets de priorités 3

- Rue Lachance (remplacement des conduites d'eau potable et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 6 499 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 3 485 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- Rue Maisonneuve, du boulevard Industriel au boulevard de Normandie (réhabilitation de réseaux existants, correction d’égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 167 715 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 103 893 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- Chemin du Grand-Bernier Nord, de la rue des Carrières à la rue Deland (réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 109 000 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 1 639 925 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- Rues Vaudreuil et Frontenac, du boulevard du Séminaire Nord à la rue La Fontaine (remplacement des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 3 394 906 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 357 287 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- 7e Avenue, de la 1re Rue à la 4e Rue (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 14 248 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 3 122 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 4 946 \$

- 8e Avenue, de la 4e Rue à la rue Balthazard (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 8 142 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 1 784 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 2 826 \$

- 9e Avenue, de la rue Balthazard à la rue Louis-H.-La Fontaine (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 2 300 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 504 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 798 \$

- Rue Richelieu, de la rue Frontenac à la rue Foch (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 50 342 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 26 512 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 0 \$

- Rue Saint-Charles, de la rue Champlain au Canal de Chambly (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

18 décembre 2018

Avril 2017 à Mars 2018 : 0 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 0 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 112 016 \$

- 4e Rue, de la 7e Avenue à la 8e Avenue (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 1 475 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 323 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 512 \$

- Rue Balthazard, de la 8e Avenue à la 9e Avenue (réfection complète des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, ajout d'un réseau d'égout pluvial et réfection de surface) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 2 585 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 566 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 897 \$

- Rue Vernois, Entre les deux intersections avec la rue Cardinal (remplacement des réseaux d'aqueduc et sanitaire et ajout d'un pluvial) :

Avril 2017 à Mars 2018 : 0 \$
Avril 2018 à Septembre 2018 : 12 326 \$
Octobre 2018 à Décembre 2019 : 34 279 \$.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit autorisée la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la mise à jour des coûts de travaux réalisés entre avril 2017 et le 30 septembre 2018, ainsi que les prévisions de dépenses jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre de la programmation de travaux admissibles au « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Que ces montants de dépenses s'ajoutent aux coûts de travaux déjà réalisés avant avril 2017 et qui ont fait l'objet d'une attestation de coûts transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jean Fontaine quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

2018-12-0979

Modification de la résolution no CE 2016-10-0475 (Réfection d'infrastructures rue France) ING-753-2014-005

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT la résolution no CE-2016-10-0475 adoptée par le comité exécutif le 12 octobre 2016, modifiée par la résolution no CE-2017-01-0016 adoptée le 18 janvier 2017, relativement à la présentation d'une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour des travaux dans les rue France et Clermont ;

CONSIDÉRANT que ce ministère demande de modifier cette résolution pour confirmer l'engagement de la Ville à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures projetés dans le cadre du projet ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la résolution no CE-2016-10-0475 adoptée le 12 octobre 2016, tel que modifiée par la résolution no CE-2017-10-0016, soit de nouveau modifiée par l'ajout de l'alinéa suivant : « Que la Ville s'engage à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, audit Ministère, une copie de l'attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux selon l'autorisation accordée et à entretenir les ouvrages relatifs aux eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien selon les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0980

Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Société Québécoise des Infrastructures - Dossier ING-752-2015-007

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a procédé à des travaux de réaménagement de la rue Desaulniers comprenant notamment l'enlèvement de lampadaires et du terre-plein central afin d'éliminer les difficultés de circulation des camions en direction ou en provenance du nouveau débarcadère de l'hôpital aménagé lors des travaux de rénovation de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que lors de ses travaux de rénovation, l'hôpital a aménagé, sur son terrain, une zone de livraison qui est accessible à partir de la rue Desaulniers ce qui a nécessité pour la Ville, le réaménagement du coin nord-est de l'intersection des rues Desaulniers et Pierre-Caisse pour permettre le virage des véhicules lourds ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin et conformément au protocole d'entente signé entre le Centre intégré des Services de Santé et Services sociaux (CISSS), représenté par la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au mois de mai 2017, la SQI accepte de céder à la Ville, pour la somme de 1,00\$, la superficie de terrain requise au réaménagement du coin nord-est de cette intersection ;

18 décembre 2018

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit autorisée l'acquisition, auprès du «Centre intégré des Services de Santé et Services sociaux (CISSS)», représenté par la «Société Québécoise des Infrastructures (SQI)», d'une parcelle de terrain portant le numéro de lot 6 032 168 et située à l'intersection des rues Pierre-Caisse et Désaulniers, le tout au prix de 1,00 \$;

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jean Fontaine reprend son siège dans la salle des délibérations.

2018-12-0981

Attestation de complétion des travaux financés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

CONSIDÉRANT que le 20 juillet 2018, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports via le Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration a octroyé une aide financière à la Ville d'une valeur de 24 181 \$ pour la réalisation de travaux, soit :

- l'aménagement un corridor piétonnier sécuritaire le long d'une section de la rue Dextrateur ;
- la mise en place une signalisation lumineuse clignotante solaire à la traverse piétonnière de la rue Pierre-Caisse reliant l'hôpital du Haut-Richelieu au Parc Davignon.

CONSIDÉRANT que ces travaux étant complétés, il est requis d'attester le tout par résolution et d'en approuver les dépenses associées ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que soit approuvées les dépenses admissibles d'un montant de 24 181,00\$ relatives aux travaux réalisés et à la mise en place d'équipements de sécurité pour l'aménagement de traverses de piétons sur les rues Pierre-Caisse et Dextrateur, toutes deux de juridiction municipale, le tout tel que détaillé au formulaire V-0321 joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante et conformément aux modalités du volet Projets particuliers d'amélioration du Programme de subvention d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec.

18 décembre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOPONYMIE ET CIRCULATION

2018-12-0982

Résolution relative à la circulation et au stationnement

CONSIDÉRANT qu'il est requis pour des raisons de sécurité :

- d'aménager une traverse piétonnière sur la 9^e Avenue à l'intersection de 4^e Rue;
- d'interdire le stationnement sur une section des rues Hectorine-Prairie et Morel;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Qu'une traverse piétonnière soit mise en place sur la 9^e Avenue, à l'approche ouest de l'intersection de la 4^e Rue.

Que le stationnement soit interdit du côté nord de l'avenue Hectorine-Prairie, entre la rue Balthazard et le numéro civique 378, du 1^{er} décembre au 31 mars inclusivement.

Que le stationnement soit interdit en tout temps des deux côtés de la rue Morel, à partir de la limite sud de la propriété portant le numéro civique 295 jusqu'à la limite est de la propriété sise au numéro civique 293.

Le tout tel que montré aux plans joints à la présente résolution, portant les numéros CC-2018-86927, CC-2018-90700 et CC-2018-96427, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0983

Signalisation relative aux traverses de motoneiges et de véhicules tous terrains

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux traverses de motoneiges et de véhicules tous terrains déterminées par la résolution no 2013-09-0553 adoptée par le Conseil municipal le 16 septembre 2013, suite à une mise à jour du tracé des divers sentiers situés sur le territoire de la municipalité;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

18 décembre 2018

Que le conseil municipal autorise la pose de panneaux de traverses de motoneiges et de véhicules tous terrains aux endroits énumérés dans la liste jointe en annexe A et conformément au plan joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la résolution no 2013-09-0553 adoptée le 16 septembre 2013 soit par la présente abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0984

Appui à la demande déposée par Gestion Soleno inc auprès du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Gestion Soleno inc. auprès du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère des Transports du Québec de faire appuyer cette demande par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de l'entreprise vise dans un premier temps à implanter et mettre en place une traverse piétonne/vélo au carrefour giratoire donnant accès à l'entreprise Gestion Soleno inc.;

CONSIDÉRANT que ce carrefour giratoire est l'unique accès pour les employés travaillant du côté est de la bretelle de sortie numéro 38 de l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT que la cohabitation automobile/piétons/cycliste est difficile à cet endroit;

CONSIDÉRANT que le volume du trafic est important à ce carrefour giratoire (route 133);

CONSIDÉRANT également la demande de Gestion Soleno inc. d'éliminer l'utilisation des freins moteurs dans ce secteur afin de diminuer l'impact du bruit dans le voisinage (bretelle numéro 38 en direction sud);

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

D'adresser une demande au ministère des Transports du Québec d'évaluer la faisabilité d'implanter un passage piéton à même le carrefour giratoire, le tout tel qu'exprimé par l'entreprise Gestion Soleno inc;

D'offrir au ministère le soutien requis de la part du module circulation du Service des infrastructures et gestion des eaux pour l'appuyer dans la recherche de solutions et d'alternatives.

18 décembre 2018

De demander au ministère de mettre en place la signalisation requise afin de limiter l'utilisation de frein moteur et réduire de bruit pour la portion de la bretelle entre le carrefour giratoire et l'autoroute 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2018-12-0985

Appel d'offres - SA-2559-TP-18 - Travaux d'excavation hydropneumatique

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux d'excavation hydropneumatique ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Exca-vac Construction (9345-2869 Québec inc.) » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Exca-vac Construction (9345-2869 Québec inc.) », le contrat pour les travaux d'excavation hydropneumatique pour les années 2019 à 2021, de même que pour l'année 2022 pour laquelle ce contrat sera automatiquement renouvelé à moins qu'un avis de non renouvellement soit transmis à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2559-TP-18 et en fonction des besoins exprimés en cours de contrat jusqu'à concurrence d'un montant global révisé à 172 020,62 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0986

Appel d'offres - SA-2564-TP-18 - Conversion d'éclairage au DEL des Casernes 1, 2 et 3

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la conversion d'éclairage au DEL des Casernes 1, 2 et 3 ;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne le lot 1, la soumission la plus basse provenant de « Lumen division

18 décembre 2018

Sonepar Canada inc » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lumen division Sonepar Canada inc », le contrat pour la conversion d'éclairage au DEL des Casernes 1, 2 et 3 (lot 1), le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2564-TP-18 et en fonction des quantités réelles requises, pour un montant total approximatif de 26 444,76 \$, taxes incluses.

Que cette dépense de même que celles relatives au contrat des lots 2 et 4 à 7 soient financées aux moyens d'un emprunt de 58 049,47 \$ (taxes incluses) au fonds de roulement, cet emprunt étant remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0987

Appel d'offres - SA-2566-TP-18 - Fourniture et livraison d'une fourgonnette 2500 cargo neuve 2019 pour le Service de police

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette 2500 cargo neuve 2019 ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Dupont Ford Ltée » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Dupont Ford Ltée », le contrat pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette 2500 cargo neuve 2019, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et au prix forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2566-TP-18, pour un montant total 43 621,52 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit financée au moyen d'un emprunt de 43 621,52 \$ (taxes incluses) au fonds de roulement, cet emprunt étant remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 décembre 2018

2018-12-0988

Approbation des coûts d'entretien du réseau cyclable de la route verte – 2018 -2019

CONSIDÉRANT que la Ville est admissible à une subvention pour couvrir certaines dépenses reliées à l'entretien, au lignage et à la signalisation de la piste cyclable et ce, par le biais du programme d'aide financière à l'entretien de la « Route verte » ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

D'approuver le rapport relatif aux coûts d'entretien du réseau des pistes cyclables situé sur le territoire de la Ville et consistant en un tronçon de la « Route Verte » pour un montant total de 45 018,03 \$, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De confirmer que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Ian Langlois quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

2018-12-0989

Rejet de la soumission - SA-2563-TP-18 - Agrandissement et réaménagement des deux bibliothèques Adélar-Berger et l'Acadie

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public, la Ville a reçu une soumission pour l'agrandissement et le réaménagement des bibliothèques Adélar-Berger et l'Acadie ;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture de la soumission, il a été constaté que le prix soumis dépasse largement la valeur estimée pour cet appel d'offres;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit rejetée la soumission reçue à l'égard de l'appel d'offres SA-2563-TP-18 relative à l'agrandissement et le réaménagement des bibliothèques Adélar-Berger et l'Acadie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-0990

Approbation des tarifs des services animaliers pour l'année 2019

CONSIDÉRANT le nouveau règlement no 1742 concernant la garde des animaux, lequel prévoit que l'organisme désigné comme l'autorité compétente pour son application peut percevoir des frais pour divers services offerts à la population dont la capture, le transport, la pension, l'euthanasie, la stérilisation et le prêt de cage-trappe ;

CONSIDÉRANT le contrat de services de gestion animalière accordé à l'organisme « Service animaliers de la Rive-Sud », lequel agira à titre d'autorité compétente pour l'application de ce règlement ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soient adoptés, à compter du 1er janvier 2019, les tarifs relatifs aux services offerts par l'organisme « Service animaliers de la Rive-Sud », le tout tel que joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Ian Langlois reprend son siège dans la salle des délibérations.

2018-12-0991

Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un système d'interrogatoire vidéo

CONSIDÉRANT que le système d'interrogatoire vidéo présentement utilisé par le Service de police ne répond plus à ses besoins ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un système interrogatoire vidéo impliquant une dépense de moins de 101 000 \$ peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement de gestion contractuelle n^o 1709 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit accordé à « Maestrovision » le contrat relatif à la fourniture et l'installation d'un système d'interrogatoire

18 décembre 2018

vidéo et pour l'entretien de ce système pour les années 2020 et 2021, le tout en fonction des prix unitaires négociés avec le fournisseur et reçu le 1^{er} novembre 2018, pour un montant total de 75 400,61 \$ taxes incluses.

Que les sommes requises pour l'acquisition de ce système soient prises à même un emprunt de 62 063,51 \$, taxes incluses, au fonds de roulement de la Ville, cet emprunt étant remboursable en cinq (5) versement annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Ian Langlois reprend son siège dans la salle des délibérations.

2018-12-0992

Octroi d'un contrat pour des services professionnels d'accompagnement au Service de police

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a collaboré à l'analyse de la performance organisationnelle de la Division protection du citoyen du Service de police à l'automne 2017 et ce que dernier souhaite procéder à l'implantation de pratiques de gestion performantes en lien avec les principes du Lean management ;

CONSIDÉRANT qu'un mandat de services professionnels de moins de 101 000 \$ peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement de gestion contractuelle n° 1709 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Qu'un mandat soit accordé à «Raymond Chabot Grant Thornton » pour des services professionnels d'accompagnement au Service de Police dans l'implantation de pratiques de gestion performantes, en fonction du prix forfaitaire négocié avec le fournisseur reçu le 28 novembre 2018 et pour un montant de 86 231,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

2018-12-0993

Décisions relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT les projets soumis dans le cadre de l'application du règlement no 0945 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de ses assemblées tenues les 2 octobre et 28 novembre 2018 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis en regard des dossiers suivants, à savoir :

1. PIA-2017-3942 - 9213-6647 Québec Inc. – Immeuble situé au 170, boul. Saint-Luc - Implantation, architecture et aménagements extérieurs pour la construction d'une résidence de personnes âgées (phase 2), s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2017-3942-06 à PIA-2017-3942-15.
2. PIA-2018-4360 - Immobilier Castco Inc. - Immeuble situé au 78, rue Moreau – Construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements et aménagement du terrain, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4360-01 à PIA-2018-4360-06.
3. PIA-2018-4378 - Carole Moreau - Immeuble situé au 201, rue Notre-Dame – Ajout de deux fenêtres coulissantes au sous-sol, sur l'élévation adjacente au boulevard Saint-Joseph, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4378-01 à PIA-2018-4378-06.
4. PIA-2018-4403 - Josée Lachapelle – Immeuble situé au 49, rue Saint-Paul - Ajout d'une ouverture au sous-sol du bâtiment principal, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4403-01 à PIA-2018-4403-03.
5. PIA-2018-4404 - Philippe Surprenant - Immeuble situé au 237, rue Saint-Pierre - Remplacement des fenêtres, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4404-01 et PIA-2018-4404-02.
6. PIA-2018-4405 - Sarah Lemaire - - Immeuble situé au 81, rue Saint-Paul - Installation d'une enseigne murale, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4405-01 et PIA-2018-4405-02.
7. PIA 2018-4408 - Tite Frette - Immeuble situé au 1, Place du Marché - Installation de deux enseignes projetantes, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4408-01 à PIA-2018-4408-03.
8. PIA-2018-4410 - Habitations du Boisé - Lot 5 980 273 (rue Théodore-Bécharde) – Construction d'un bâtiment habitation

18 décembre 2018

unifamiliale isolée, s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2018-4410-01 à PIA-2018-4410-04, à la condition suivante :

- le mur de fondation de la façade avant doit être moins apparent et, à cette fin, le revêtement du mur doit être prolongé plus près du niveau du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0994

PIA-2016-3877 (retour) - Centre commercial St-Luc St-Jean Inc. – Lot 6 086 360 (rue Douglas)

CONSIDÉRANT la résolution no 2017-07-0460 adoptée le 3 juillet 2017, tel que modifiée par le paragraphe 1.1 de la résolution no 2018-08-0606, lequel approuvait le plan d'implantation et intégration architecturale soumis en regard de l'immeuble constitué du lot 6 086 360 du cadastre du Québec situé sur la rue Douglas (architecture et implantation des bâtiments CRU-102 et CRU104) ;

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis des plans modifiés concernant l'aménagement du terrain afin d'ajouter des espaces verts dans l'aire du stationnement, le tout afin de respecter les nouvelles normes écologiques édictées par le règlement no 1726 ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le conseil de comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 28 novembre 2018 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soient approuvées les modifications soumises à l'égard de l'architecture et de l'implantation des futurs bâtiments CRU 102 et CRU 104 qui seront construits sur le lot 6 086 360 du cadastre du Québec situé sur la rue Douglas (ajout d'espaces verts dans l'aire de stationnement).

Que la résolution no 2017-07-0460 adoptée le 3 juillet 2017, tel que modifiée par la résolution no 2018-08-0606, soit de nouveau modifiée par la suppression des plans PIA-2016-3877-25 et PIA-2016-3877-32 et par l'ajout des plans PIA-2016-3877-39 à PIA-2016-3877-43, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0995

Vente du lot 3 421 509 du cadastre du Québec , situé sur la rue Pierre-Caisse à Gestion Holdcrest Inc.

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par la personne morale Gestion Holdcrest inc. concernant le lot 3 421 509 du cadastre du Québec, situé sur la rue Pierre-Caisse ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que soit acceptée l'offre d'achat présentée par la personne morale Gestion Holdcrest inc. concernant le lot 3 421 509 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 223,7 /m², situé sur la rue Pierre-Caisse, au prix de 13,99 \$ /m², soit pour une somme de 45 099,56 \$, taxes applicables en sus.

Que la vente soit conditionnelle à ce que l'acquéreur consente à la Ville une servitude de non construction sur une bande de terrain d'environ 7 m de large le long de la limite est du terrain vendu.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels (notaire et/ou avocat) liés à l'exécution de la présente soient assumés par l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0996

Acquisition du lot 3 269 364 du cadastre du Québec situé en secteur de conservation

CONSIDÉRANT que par la résolution no 2017-09-0654, le conseil municipal procédait à l'adoption d'un plan de conservation des milieux naturels situés sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel prévoit l'acquisition de terrains à cette fin;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit autorisée l'acquisition du lot 3 269 364 du cadastre du Québec, d'une superficie de 650,10 mètres carrés appartenant à Succession André Varin (représentée par Rolande Gagnon), et ce, au prix de 36 737,50 \$ plus les taxes applicables ;

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous documents nécessaires en rapport avec la présente décision.

18 décembre 2018

Que les sommes requises à cette fin soient défrayées à même l'emprunt décrété par le règlement n° 1535 et/ou à même la réserve financière – plan de conservation des milieux naturels et que les transferts budgétaires nécessaires soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0997

Engagement envers le ministère des Transports pour la plantation aux abords autoroutiers (7 secteurs)

CONSIDÉRANT que la Ville est consciente des bénéfices du verdissement de la zone urbaine sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la communauté;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de mettre en œuvre un projet collectif de verdissement avec un objectif de plantation de 50 000 arbres en 10 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre ses efforts de reboisement de son territoire notamment sur les abords autoroutiers par la plantation d'arbres dans les bretelles de sorties suivantes de l'autoroute 35 :

- Secteur 3, chemin St-André ;
- Secteur 6, boulevard Saint-Luc ;
- Secteur 8, boulevard du Séminaire ;
- Secteur 9, route 133 ;
- Secteur 11, route 104 ;
- Secteur 14, fin de l'autoroute 35 ;
- Secteur 15, chemin de la Grande-Ligne.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'engage à respecter les conditions exigées par le ministère des Transports pour la plantation aux abords autoroutiers.

Que la Ville s'engage à respecter toutes les normes de sécurité, notamment pour qu'il n'y ait pas de zone où la visibilité sera réduite.

Que la Ville s'engage à respecter les normes du ministère, notamment les chapitres 1, 9 et 10 du tome IV, le chapitre 4 du tome ainsi que le chapitre 19 du cahier des charges et devis généraux.

Que la Ville soit le promoteur et responsable de l'entretien, comprenant l'entretien du gazon, débroussaillage des arbustes et élagage des arbres, et que lors de l'entretien, une demande de permission de voirie doit être faite au centre de service de Saint-Jean-sur-Richelieu.

18 décembre 2018

Que la Ville s'engage à ne recevoir aucun accommodement à long terme pour le crédit carbone dans le cadre de ces projets de plantation d'arbres et que le partenaire retenu pour la réalisation des plantations ne reçoivent ni ne demande de compensation carbone.

Que la Ville transmette au ministère des Transports la copie de l'entente qui sera signée avec le partenaire retenu pour les projets de plantation à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-0998

Signalisation touristique de la Route du Richelieu – Appui à Tourisme Montérégie

CONSIDÉRANT que la « Route du Richelieu », basée sur la thématique du patrimoine et inaugurée en 2012, met en valeur les hauts faits historiques qui ont marqué la rivière Richelieu à travers les paysages champêtres, riverains et urbains, et est signalée selon les paramètres du programme de signalisation touristique du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT que le contrat de signalisation de la Route du Richelieu vient à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que Tourisme Montérégie doit déposer un dossier de renouvellement au Comité des Routes et Circuits touristiques du Québec du ministère du tourisme et s'engage à défrayer les coûts de signalisation et de promotion de la Route du Richelieu.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie Tourisme Montérégie dans sa demande de renouvellement du dossier de signalisation touristique au Comité des Routes et Circuits touristiques du Québec du ministère du tourisme pour une durée de 5 ans.

Que la signalisation soit autorisée sur le territoire de la Ville lors de l'installation de panneaux ou de modification au tracé.

Qu'un plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu soit mis en place avec les partenaires touristiques et que les frais soient assumés localement.

Que la chef de la division Développement commercial et service aux entreprises du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique soit affectée à titre de personne-ressource pour assurer le suivi du dossier, du plan d'animation, de mise en valeur et de mise à jour des informations touristiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 décembre 2018

2018-12-0999

Retrait du projet de règlement no 1450

CONSIDÉRANT qu'en avril 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement no 1550.

CONSIDÉRANT que ce règlement visait à agrandir la zone commerciale C-2587 à même une partie de la zone agricole A-2586 et avait pour but de permettre l'expansion de l'entreprise «Véhicules récréatifs Steve Driver inc.» sur l'ensemble de sa propriété située dans le secteur du boulevard Saint-Luc et du chemin du Coteau-de-Trèfle Sud.

CONSIDÉRANT que simultanément à ce projet de règlement, le conseil municipal a adopté le projet de règlement no 1450 modifiant le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance entre celui-ci et le règlement de zonage ainsi modifié par le règlement no 1550.

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2017, le conseil municipal a finalement retiré le projet de règlement no 1550 en considérant que le projet d'expansion de cette entreprise pourrait nuire à la tranquillité et à la qualité de vie des résidents du chemin du Coteau-de-Trèfle Sud.

CONSIDÉRANT que le règlement no 1450 associé au règlement no 1550 n'a quant à lui jamais été retiré, ce qu'il y aurait lieu de faire.

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit retiré le projet de règlement no 1450 intitulé :

«Règlement modifiant le Plan d'urbanisme adopté par le règlement no 0650, et ses amendements, dans le but :

- de créer une aire d'affectation du sol « A3-Agriculture zone de consolidation mixte », à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive ».

Cette nouvelle aire d'affectation est située au nord-est du croisement de la rue Angèle et du boulevard Saint-Luc».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-1000

Demande à Recyc-Québec de siéger au comité intersectoriel afin de travailler à l'identification de solutions durables à la problématique de nuisances de 2M Ressources

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT que l'entreprise 2M Ressources, par ses activités de recyclage, génère des nuisances dans le secteur résidentiel limitrophe depuis son implantation à Saint-Jean-sur-Richelieu en 2007 ;

CONSIDÉRANT que la Ville travaille avec 2M Ressources depuis de nombreuses années afin de limiter les nuisances, d'améliorer la cohabitation et de s'assurer de la conformité réglementaire de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT les plaintes émises au cours des 24 derniers mois ;

CONSIDÉRANT la dégradation de qualité de vie des citoyens du secteur ;

CONSIDÉRANT que la Direction de la santé publique de la Montérégie, par ses interventions en santé environnementale, a été saisie de la situation et pilote le comité intersectoriel regroupant le Ministère de l'environnement, de la lutte au changement climatique (MDELCC) et la Ville ;

CONSIDÉRANT que plusieurs analyses sont en cours et que le statu quo n'est pas une option ;

CONSIDÉRANT le secteur du recyclage offre des perspectives de croissance importantes ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le maire Alain Laplante

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu adresse une demande à Recyc-Québec afin de solliciter une rencontre dès janvier 2019.

Que soit réalisé un état de situation conjoint concernant la situation de 2M Ressources.

Qu'un représentant de Recyc-Québec soit nommé afin de participer au comité intersectoriel pour l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions durables à la situation de nuisances à Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

2018-12-1001

Avis de motion – Tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Brunelle

18 décembre 2018

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche Saint-Jacques du cours d'eau Brunelle, conformément à la résolution n° 2017-07-178 de la Municipalité régionale de comté des-Jardins-de-Napierville.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Christiane Marcoux conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-- -- -- --

2018-12-1002

Avis de motion – Règlement d'emprunt - Travaux de mise à niveau des réserves d'eau potable à l'usine de filtration rive ouest

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant des travaux de mises à niveau des réserves d'eau potable à l'usine de filtration rive ouest et décrétant une dépense de 990 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Mélanie Dufresne conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-- -- -- --

2018-12-1003

Avis de motion – Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement de divers règlements d'emprunt

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Maryline Charbonneau, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement visant à payer les coûts de refinancement des règlements nos 603, 683, 752, 764, 782, 788, 790, 793, 805, 808, 948, 950, 953, 1078, 1100, 1108, 1118, 1134, 1152, 1159, 1160, 1181, 376, 485, 631, 697, 727, 747, 763, 782, 788, 790, 793, 806, 826, 842, 868, 951, 971, 1020, 1061, 1075, 1087, 1094, 1100, 1107, 1108, 1160, 1181 et 1186, de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Maryline Charbonneau conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-- -- -- --

2018-12-1004

18 décembre 2018

Avis de motion – Modification au règlement de circulation afin de limiter la vitesse sur une section de la rue Baillargeon

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Maryline Charbonneau, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé, afin de limiter à 30 km/h la vitesse sur une section de la rue Baillargeon.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Maryline Charbonneau conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

- - - -

RÈGLEMENTS

2018-12-1005

Adoption du règlement n° 1742

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1742 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1742 intitulé « Règlement concernant la garde des animaux et abrogeant le règlement no 0771 et ses amendements ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

2018-12-1006

Adoption du règlement n° 1747

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1747 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1747 intitulé « Règlement autorisant le paiement des honoraires

18 décembre 2018

professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de construction relatifs au prolongement du collecteur pluvial, situé entre les rues Saint-Michel et Saint-Jacques, phase II, (reprise), décrétant une dépense n'excédant pas 150 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-1007

Adoption du règlement n° 1750

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1750 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1750 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 0662 relatif au comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-1008

Adoption du règlement n° 1751

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1751 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1751 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-1009

Adoption du règlement n° 1735

18 décembre 2018

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1735 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1735 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter l'usage multifamilial de 4 logements et les dispositions qui s'y rapportent dans la zone H-3131.

Cette zone est située sur la 3e Avenue, la 4e Avenue et la 5e Avenue, à l'est de la 4e Rue ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du conseil municipal :

- Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Registre des déclarations (article 6) – Période du 19 décembre 2017 au 18 décembre 2018.
- Liste des personnes embauchées par le directeur du Service des ressources humaines pour la période du 1er au 31 octobre 2018.
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, réponse à la demande formulée par la résolution no 2018-07-0503 concernant l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection de la route 104 et du 3e Rang.
- Déclaration des intérêts pécuniaires – monsieur François Auger
- Déclaration des intérêts pécuniaires – madame Claire Charbonneau
- Liste de personnes embauchées par le directeur du Service des ressources humaines pour la période du 1er au 30 novembre 2018

18 décembre 2018

- Déclaration des intérêts pécuniaires – monsieur le conseiller Michel Gendron
- Déclaration des intérêts pécuniaires – monsieur Jean Fontaine
- Déclaration des intérêts pécuniaires – madame Patricia Poissant
- Déclaration des intérêts pécuniaires – monsieur Marco Savard
- Section 2.3.2 du Plan du développement de la zone agricole (PDZA)
- Argumentation pour le développement d'un parc industriel régional présenté à la MRC du Haut-Richelieu par LGP Stratégies immobilières.
- MRC du Haut-Richelieu – Projet de développement d'un parc industriel régional – Analyse de la problématique de l'emploi et estimation des retombées économiques associées au projet préparé par E&B Data.
- Projet du parc industriel régional daté au 30 août 2016 et préparé par la LGP Stratégies immobilières
- Amendement à la déclaration pécuniaire de monsieur le conseiller Justin Bessette :
 - Acquisition de l'immeuble situé au 181, rue Vanier ;
 - Acquisition des lots 2 343 129 et 2 343 133 du cadastre du Québec ;
 - Offre d'achat à l'égard de l'immeuble situé aux 259-261-263-265, rue Saint-Jacques.

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

18 décembre 2018

Signature de la déclaration de principe de l'Alliance Ariane

CONSIDERANT que l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble ;

CONSIDERANT que cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise ;

CONSIDERANT que l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens ;

CONSIDERANT que l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales ;

CONSIDERANT qu'il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales ;

CONSIDERANT que l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Maryline Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

18 décembre 2018

Que copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

Monsieur le maire appelle au vote sur cette proposition :

Votent pour : Madame la conseillère Maryline Charbonneau, messieurs les conseillers Justin Bessette et Ian Langlois et monsieur le maire Alain Laplante.

Votent contre : Mesdames les conseillères Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Claire Charbonneau, messieurs les conseillers Michel Gendron, Jean Fontaine, François Auger et Marco Savard.

POUR : 4

CONTRE : 7

REJETÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-1010

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 56

Maire

Greffier
